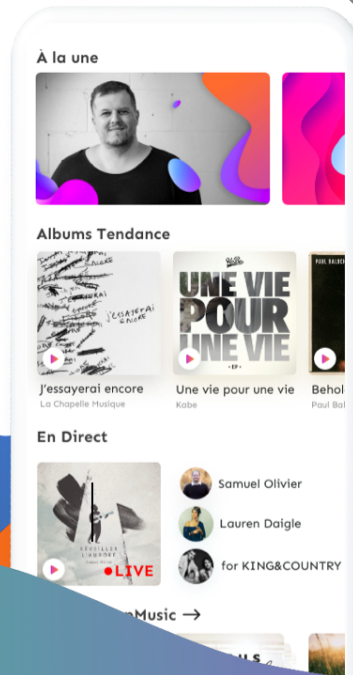


ATTENTION INVESTISSEMENT NON RÉGULÉ

TopMusic : l'appli musicale chrétienne révolutionnaire



Royalties REDEVANCES	5 ans DURÉE (différée de 2 ans)	5,2% RENDEMENT CIBLE ANNUEL	annuelle ÉCHÉANCE
-------------------------	---------------------------------------	-----------------------------------	----------------------

Un monde musical inéquitable où les artistes chrétiens manquent de visibilité

Aujourd'hui, les plateformes de streaming musical (Spotify, Deezer, Apple Music) sont désormais des incontournables de la consommation de musique au quotidien. Elles pratiquent une rémunération des ayants droits (artistes, auteurs, labels, etc.) qui favorise les artistes déjà très populaires face aux artistes de catégories de niche notamment les artistes chrétiens : ce déséquilibre met à mal l'industrie musicale, la normalise, l'appauvrit, et tire les profits vers les célébrités commerciales. Un artiste en label doit générer aujourd'hui plus de 250 k écoutes par mois sur une plateforme comme Spotify pour gagner 100 € (les artistes chrétiens français en génèrent env. 50 k par mois). Le problème majeur du streaming actuel est la répartition des abonnements qui ne prend en compte que les écoutes globales et non les écoutes par abonné individuellement : les utilisateurs qui ont les plus de temps d'écoute aspirent le montant de l'abonnement des autres utilisateurs. Le modèle de l'abonnement - music as a service - est aussi un souci car il plafonne le volume du panier musical mensuel par abonné, la limitant à une dizaine d'euros quand certains fans étaient prêts à dépenser des centaines par mois pour soutenir et découvrir de nouveaux artistes.

Une solution de streaming musical révolutionnaire

TopMission avec son portail numérique de référence francophone sur la foi chrétienne connu sous le nom de TopChrétien (+ 1 Million de visite mensuelle) et Boost Music Group (société de production) décident de s'allier pour proposer une nouvelle offre juste et équitable. L'application TopMusic apporte aux artistes chrétiens une solution double : donner de la visibilité à leurs projets auprès d'une audience chrétienne francophone très ciblée, tout en leur permettant de bénéficier directement du soutien financier de ces auditeurs selon un modèle plus juste (basé sur les pourboires - tips - et les écoutes de l'abonné). L'application permettra de financer entre 3 et 15 fois plus les artistes par rapport à la moyenne actuelle des plateformes. Elle se veut révolutionnaire à travers quatre particularités :

- Référencement de la meilleure musique chrétienne
- L'utilisateur fixe son niveau d'abonnement avec un minimum de 5 € TTC par mois
- L'utilisateur va pouvoir donner des pourboires (tips) aux artistes qu'il veut soutenir
- Une rémunération plus juste et équitable pour les artistes basée sur les écoutes individuelles

Forte visibilité pour les artistes chrétiens et forte lisibilité pour les utilisateurs

TopMusic rassemble en une seule application le meilleur de la musique chrétienne. Plus d'une centaine de playlists sont préparées par l'équipe éditoriale pour accompagner les utilisateurs tout au long de la journée, et quels que soient les goûts musicaux. Régulièrement mises à jour, ces playlists donnent l'occasion de découvrir toujours plus de nouveaux talents. Les artistes chrétiens constituent une niche à part entière, très diverse en genres (rap, rock, liturgie, louange, pop, classique, gospel...), dans laquelle il est d'autant plus difficile de se faire entendre et de trouver son audience sur les plateformes de streaming. TopMusic se positionne comme une plateforme pour une niche précise, bénéficiant d'une communauté engagée, et consciente des enjeux dans la musique chrétienne. Des centaines de milliers de titres seront disponibles dès le lancement à travers les labels chrétiens en major, les labels indépendants chrétiens influents, les artistes indépendants ainsi que les catalogues déjà existants de TopChrétien et Boost Music Group.

Un mode de rémunération plus juste, équitable et vertueux

Contrairement aux plateformes de streaming traditionnelles, TopMusic calcule les revenus des artistes en fonction des écoutes par abonné. Si 80% de l'écoute d'un utilisateur est destiné à son groupe préféré, alors 80% du montant de l'abonnement lui sera affecté. Ce nouveau paradigme personnalisé permet que la rémunération ne soit pas aspirée par les artistes les plus médiatisés et promus par les Majors. Une seconde originalité de TopMusic réside dans le montant de l'abonnement : le montant est libre (avec un minimum de 5 € TTC/ mois). Cette liberté permet à ceux qui le souhaitent de soutenir plus largement leurs artistes favoris. Aussi, une toute nouvelle fonctionnalité Premium simple mais inédite est proposée : "Ma Cagnotte", qui permet aux abonnés de distribuer directement et simplement aux artistes des tips ; cette cagnotte peut être alimentée par l'abonnement choisi (plus le montant de l'abonnement est élevé plus le montant de tips accordés est important) ou par un paiement ponctuel. À travers cette fonctionnalité novatrice, TopMusic crée un lien qui n'avait jamais été possible auparavant entre l'auditeur/soutien et l'artiste. En effet, ces derniers auront connaissance de leurs fans. Il se créera ainsi une relation de micro-producteurs entre eux. Les artistes seront libres ensuite d'impliquer significativement leurs soutiens.

La musique, un vecteur de transmission de valeurs

L'objectif principal de TopMusic est la promotion des valeurs chrétiennes d'amour, de foi et d'espérance. La musique influence la société et le comportement de ses individus. Cette application est un moyen de financer l'écosystème de la musique chrétienne de manière juste et durable, et de permettre ainsi aux artistes de développer des projets ambitieux et de grande qualité tout en développant leur écosystème d'auditeurs et de soutiens.

De forts impacts attendus dès la première année

La métrique principale, mesurant l'impact concret du projet est le montant total reversé aux artistes et le ticket moyen par artiste. Les estimations, basées sur des données de Tipee, Twitch, Patreon, Spotify et Deezer, permettent d'estimer que TopMusic rémunèrera entre 3 et 15 fois mieux les artistes. Un peu moins de 300 k € devrait être versé dès la première année, totalisant avec les paiements des droits réglementaires (dont droits d'auteur) un total d'environ 480 k €. Sur les 5 prochaines années, l'impact financier attendu dépasse les 10 millions d'euros reversés aux artistes. En terme d'adoption de l'application, TopMusic vise 60k abonnés premium d'ici la fin des 5 premières années. pour un total d'environ 100 k utilisateurs actifs et respectivement 17 k et 43 k en fin de première année.

Une équipe d'experts, des soutiens solides et des ambassadeurs déjà nombreux

Historiquement, TopMusic a été initié par l'association TopMission en 2010 avec pour objectif de promouvoir la musique des artistes chrétiens. Le projet TopMusic était notamment composé d'une application qui a été téléchargée plus de 75 k fois depuis son lancement en 2016 et qui compte plus de 5 k utilisateurs mensuel et plus d'un million d'écoutes par an. Le projet a pris un virage majeur en 2020, avec pour nouvelle vision pour TopMusic de participer à une meilleure rémunération des artistes musiciens chrétiens. TopMission s'est associé avec Boost Music Group pour créer la société TopMusic SAS, alliant ainsi une expertise musicale, une innovation numérique au service des artistes, et une promotion de la musique chrétienne en francophonie. Le projet TopMusic est désormais porté par TOPMUSIC SAS, qui est une joint venture entre BOOOST SARL et l'association TOPMISSION. L'équipe chargée du projet est composée de 11 experts dans des domaines clés (gestion de projet, développement de produit, design, marketing, partenariats musicaux). Au delà de cette équipe de haut niveau, ambitieuse, et motivée, TopMusic est un projet qui rassemble l'éco-système de la musique chrétienne francophone : plus de 80 artistes sont déjà ambassadeurs (Collectif Cieux Ouverts, Gregory Turpin, Hillsong, Dan Luiten, Matt Marvanne...) et se sont engagés à relayer le projet auprès de leurs audiences.

LE FINANCEMENT DU PROJET

 **619** CRÉATION DE L'APPLICATION ET DE SON ÉCOSYSTÈME
K€

600 LANCEMENT ET DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL (BESOIN FINANCIER JUSQU'AU POINT MORT)
K€

AVEC COMME RESSOURCES FINANCIÈRES ACTUELLES ET PRÉVISIONNELLES :

679 D'APPORT EN COMPTE COURANT ET EN CAPITAL ET 60 000 € FINANCÉ PAR UNE CAMPAGNE ULULE (1 000 DONATEURS)
K€

530 EN ROYALTIES CREDOLENDING
K€

CALENDRIER

• **SEPTEMBRE 2022** : L'APPLICATION EST DISPONIBLE EN AVANT-PREMIÈRE POUR LES DONATEURS ULULE ET INVESTISSEURS AUX ROYALTIES CREDOLENDING

• **OCTOBRE 2022** : LANCEMENT OFFICIEL DE L'APPLICATION TOPMUSIC AUPRÈS DU GRAND PUBLIC

PORTEUR DE PROJET

Raison sociale : TopMusic SAS

Forme juridique : Société par actions simplifiée au capital de 66 k€

Adresse : 15 bis rue du parc de Montsouris 75014 PARIS

CHIFFRES CLÉS

 **2 305** FONDS PROPRES DE TOPMISSION
K€ (31/12/2021)

1 155 TRÉSORERIE DE TOPMISSION
K€ (31/12/2021)

350 AUDIENCE TOP CHRÉTIEN (+10 000 K DONATEURS)

L'OPÉRATION


	ANNÉE 1	ANNÉE 2	ANNÉE 3	ANNÉE 4	ANNÉE 5
CHIFFRE D'AFFAIRES PRÉVISIONNEL (€)	778 484	2 283 486	3 484 832	3 822 198	3 822 198
TAUX DE REDEVANCE	0%	0%	4,50%	6,50%	6,50%
MONTANT REDEVANCE VERSÉ (€)	0	0	156 817	248 443	248 443

Les taux de redevances - sur chiffre d'affaires réalisé - versés par TopMusic SAS aux investisseurs sont respectivement de 4.5% pour l'année 3 et 6.5% pour l'année 4 et 5. Il est à noter que sur les années 1 et 2, aucune redevance n'est versée.

Exemple : Un souscripteur ayant investi 1 000 € se verra verser au titre des années 3, 4 et 5 les sommes suivantes : 295.88 €, 468.76 €, 468.76 € soit un montant global sur 5 ans de 1 233.40 € (rendement total : +23.34% soit un taux de rendement interne annuel de **5.22%**)

→ **Calcul de la redevance de l'investisseur à chaque échéance : (Montant de l'investissement / Montant levé¹) x Montant annuel de la redevance versé**

¹ Montant levé : montant global levé par Credolending sur cette opération

 **AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEMENT COMPORTE DES RISQUES DE PERTE PARTIELLE OU TOTALE DU CAPITAL INVESTI. CET INVESTISSEMENT N'EST PAS RÉGULÉ ET SOUS L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DE L'INVESTISSEUR.**

Investissez pour le Bien Commun,
donnez du sens à votre épargne sur :

WWW.CREDOFUNDING.FR/TOPMUSIC